

Fondamentaux de la paie du personnel non médical

Réf. PRH-AGH00-F057

Présentiel

3 jours - 21h

Lieu

Sur site, Amiens, Toulouse

Public

Service des Ressources Humaines

Niveau

Fondamental

Prérequis recommandés

Une expérience de quelques mois permet de mieux appréhender la formation

Objectifs de la formation

- Concevoir et calculer un bulletin de paie
- Maîtriser le calcul des cotisations sociales (plafonds, bases)
- Comprendre les incidences du calcul sur la rémunération brute et le salaire net.
- Expliquer aux agents reçus en direction des RH les variations du salaire net.
- Découvrir la législation du bulletin de paie



Programme

- Généralités
 - Les éléments de la rémunération
 - Le fondement du droit au traitement
 - Le principe de parité
 - Le bulletin de paie et sa législation
- La rémunération principale des contractuels
 - Le traitement de base - décrets, statuts particuliers
 - Rédaction de l'article rémunération sur le contrat de travail
 - L'indemnité de résidence
 - Le Supplément Familial de Traitement
- La rémunération complémentaire
 - Le régime indemnitaire
 - Quelques exemples :
 - L'indemnité de sujétion spéciale
 - Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

- Les avantages en nature
- Les remboursements de frais

- Les charges sociales et fiscales
 - Le plafond de sécurité sociale
 - Les charges payées à l'URSAFF
 - La retraite complémentaire - L'IRCANTEC
 - La contribution de solidarité
 - La CSG - La CRDS
 - La taxe sur les salaires

- Les variations de la paie
 - Le temps de travail (temps complet et incomplet)
 - La régularisation du traitement
 - Les saisies et oppositions
 - Les positions d'activité ou de non-activité
 - Les indemnités journalières de sécurité sociale : la maladie, la maternité, l'adoption, le congé paternité, l'accident du travail ...

- Les spécificités de la paie des fonctionnaires
 - La NBI
 - Le régime indemnitaire
 - La CNRACL, la sur-cotisation, le cumul emploi retraite
 - La retraite additionnelle de la fonction publique - RAFP
 - La maladie ...

- Le cas particulier des apprentis
 - Le contractuel de droit privé
 - Le brut, les heures supplémentaires
 - Les charges salariales et patronales
 - La maladie (le calcul spécifique des indemnités de sécurité sociale) ...

Moyens pédagogiques

A la charge du MiPih

- Support pédagogique
- Les exercices permettent la construction progressive, par les stagiaires, d'un bulletin de paie (par statut), sans utiliser un progiciel.

A la charge de l'établissement (formation sur site)

- Vidéoprojecteur, Paperboard

Intervenants

Responsable Ressources Humaines en Centre Hospitalier
 Consultant et formateur en RH et Paie pour les 3 fonctions publiques

Evaluation des acquis



Le formateur observe sur la base des travaux de mise en situation et l'élaboration d'un bulletin de paie, la progression réalisée par l'apprenant et l'atteinte des objectifs de la formation.

Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

Méthode pédagogique

Formation - Action basée sur l'élaboration progressive d'un bulletin de paie.

Les exercices permettent la construction progressive, par les stagiaires, d'un bulletin de paie, sans utiliser un progiciel.

Modalités d'inscription

Les formalités sont consultables sur notre site internet <https://www.mipih.fr/formations>

Accessibilité aux personnes handicapées

Pour toutes personnes en situation de handicap, contactez le service Formation Client, au **05 34 61 50 00**, pour étudier la solution adaptée à votre besoin

informip@mipih.fr

Date de mise à jour: 05/2023

Toulouse: Viviane MARTY

Standard: 05 34 61 50 00

Amiens, Reims: Angéililna CARON

Standard: 03 22 33 57 00